



## Collocation chez l'habitant

Par **chaboteau**, le **05/04/2013** à **12:29**

Bonjour je suis actuellement en collocation avec un ami chez l'habitant, le pavillon ce compose d'un rez de chaussée, d'un étage et d'une mezzanine.

nous louons la partie qui se trouve à l'étage et les propriétaires garde à disposition la mezzanine pour leur éventuels invités.

La mezzanine est accessibles par l'escalier reliant notre étage et le rez de chaussée, ainsi que par notre salon (deuxième escalier) mes questions sont les suivantes :

- Nos propriétaires ont ils le droits de regards et de passages dans les parties locatives ? du fait de la vue sur notre salon via la mezzanine et de notre entrée principale se composant d'une porte battante non verrouillable ? seuls nos chambres respective peuvent être fermées.
- Et ont il le droits de nous limité dans le nombre de personnes (invités, amis) qui viennent dans nos parties locatives ?

en effet pour accéder a notre locations nous passons par un escalier qui passe dans leurs rez de chaussée.